



FICHE MARCHÉS

PLACES EN CRECHES



MARCHÉ ACTIF

La prestation consiste en l'accueil des enfants du personnel des CH et CHU au sein de structures d'accueil de jeunes enfants à proximité des établissements.

Gains estimés

10%

en moyenne

Titulaires

- BABILOU

odette.andrade@babelou.com



- LES PETITS CHAPERONS ROUGES

a.casanova@lpcr.fr
abney@creche-attitude.fr



Descriptif du marché

Dans le cadre de leur politique RH et sociale, les centres hospitaliers souhaitent recourir à la réservation de berceaux dans des structures d'accueil de la petite enfance afin de répondre à un besoin de leur personnel. Certains de ces centres hospitaliers disposent déjà de structures d'accueil internes mais parfois les capacités sont insuffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes.

Cet accord-cadre permet de recourir à un prestataire spécialisé dans la gestion de l'accueil de la petite enfance et de répondre ainsi aux demandes du personnel hospitalier avec une offre adaptée.

Accord cadre multi-attributaires avec passations de marchés subséquents gérés par l'établissement ou le GHT.



Les points forts

- Gestion d'un marché national avec un suivi Grand Compte au sein des entreprises titulaires du marché.
- Un Accord-cadre multi-attributaire qui assure un **maillage territorial très fin**.
- Possibilité de confier la gestion des attributions des places en crèche des structures internes du centre hospitalier.
- Passation simplifiée du marché subséquent à partir d'une boîte à outils mise à disposition.



CENTRALE D'ACHAT

Durée du marché



4 ans

Octobre 2019 à Octobre 2023



Des experts hospitaliers

Marché étudié en collaboration avec DRH de centres hospitaliers.



Prestations attendues

Le titulaire devra réaliser les prestations suivantes :

- La gestion de la communication auprès du personnel du centre hospitalier ou du GHT (e-mailing, affichage ...) pour le recensement des demandes.
- Le recensement des demandes.
- L'accompagnement sur la détermination des critères d'attribution.
- La gestion de l'analyse des dossiers sur la base des critères définis et gestion de la commission de choix des attributions.
- La communication auprès des familles choisies lors de la commission et recueil de leur confirmation dans le délai imparti.
- La gestion de la file d'attente.
- L'attribution des berceaux des structures internes du centre hospitalier si celui-ci en possède et en exprime le besoin.



Témoignage

“ La qualité de vie au travail comme levier de la qualité des soins et de la performance sociale est un axe majeur du projet d'établissement du CHU de Nice. En notre qualité d'employeur public nous avons à cœur de faciliter autant que possible, pour ces métiers exigeants que sont les métiers hospitaliers, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Parmi les actions mises en œuvre dans cet objectif, la CHU de Nice a souhaité augmenter son nombre de places en crèche en diversifiant la localisation géographique, à travers un partenariat avec un prestataire spécialisé. Les intérêts de ce mode de fonctionnement sont multiples : d'une part cela permet aux parents qui le souhaitent de disposer d'un moyen de garde proche de leur domicile et pas nécessairement sur l'un des sites principaux du CHU, d'autre part cela augmente notre capacité à répondre aux besoins des personnels et facilite le retour à l'emploi après un congé maternité, et enfin, le partenariat avec des spécialistes du monde de la petite enfance est très riche en termes de partage d'expériences et de bonnes pratiques. Pour les professionnels c'est transparent puisqu'après s'être connecté sur une adresse unique, ils ont accès à la totalité des places proposées, et peuvent procéder à leur demande d'inscription en ligne. Avec bientôt 1 an de recul, le CHU envisage une extension du dispositif à partir de janvier 2020. ”

Karine HAMELA,

Directrice du Pôle Ressources Humaines, CHU de Nice



Informations auprès de la filière RH & Prestations Intellectuelles :



COORDONNATEUR : Aude MENU

ACHETEUR : Julie LETANG

06 83 30 62 65 - julie.letang@uniha.org

ASSISTANT ACHAT : Laëticia RUBEAUX

02 40 84 60 28 - laetitia.rubeaux@uniha.org



Bon usage

Le titulaire s'engage à appliquer le barème conventionnel des participations familiales de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Accompagnement de l'établissement hospitalier par le titulaire dans la conclusion d'un contrat enfant et jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du département concerné donnant droit au versement d'une subvention d'exploitation par la CAF.



Nous rejoindre

Vous êtes adhérent UniHA ?

Ce marché est accessible à n'importe quel moment par le biais de la centrale d'achat UniHA, en demandant une convention de mise à disposition du marché à centraleachat@uniha.org

Vous souhaitez adhérer à UniHA ?

Contactez le service Relations Etablissements à contact@uniha.org ou par téléphone au 04 86 80 04 78.